

l'objectif devrait être de passer de toute phase de dissuasion/ endiguement à une sécurité régionale élargie fondée sur des frontières garanties et sur des rapports de défense collective efficaces entre les États de la région.

Les arrangements régionaux ne suffiront probablement pas à eux seuls, du moins à court ou à moyen terme, à fournir les garanties nécessaires aux États du Golfe. Des garanties internationales pourraient devoir être mises en place. L'idéal serait que toute garantie extérieure soit donnée sous l'égide de l'ONU et que les forces étrangères présentes dans la région soient réduites au minimum.

Les arrangements de sécurité devraient reposer sur le principe de la sécurité collective tel qu'il apparaît dans la Charte des Nations Unies, mais ils devront dépasser le cadre des mesures de défense mutuelles, et englober des concepts de sécurité coopérative prévoyant un dialogue actif sur les problèmes régionaux afin de prévoir et de prévenir tout conflit potentiel. Dans le Golfe, la sécurité coopérative pourrait comprendre des dispositions quant au règlement pacifique des différends. Bien qu'il existait déjà (ou bien que l'on aurait pu en créer), des processus qui auraient permis de régler les différends irako-koweïtiens avant l'invasion du Koweït, la mise en place d'arrangements propres aux États de la région leur permettrait cependant de régler plus facilement leurs différends, sans avoir recours aux armes.

Dans la région, les arrangements de sécurité coopérative devront, bien entendu, dépasser la notion de sécurité collective pour intégrer des moyens d'accroître la confiance et la coopération multidimensionnelles et d'instaurer l'habitude du dialogue, point sur lequel l'Italie et d'autres pays de la Communauté européenne ont beaucoup insisté. Le modèle de la CSCE ne peut certes être simplement transposé à la région du Golfe, mais l'expérience tirée de ce processus pourrait servir de base aux efforts de coopération dans la région. La protection de l'environnement et le développement économique de la région sont des domaines évidents qui se prêtent à une action concertée.

En général, le Canada estime que le développement de certaines formes de gouvernement démocratique constitue, sur le long terme, la meilleure garantie de stabilité et de coopération internationale dans la région. Toute initiative en ce sens doit venir des pays concernés